

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 3 septembre 2021

Le 3 septembre deux mille vingt et un, 18 H 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (14) :

Tous les conseillers sauf Madame Claire LECONTE qui a donné pouvoir à Monsieur Franck FOIRET,

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

CONTRAT AGENT :

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la fin du contrat d'un agent de voirie. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité les membres du conseil autorisent le recrutement de cet agent pour une durée déterminée de 3 ans.

Monsieur le maire explique également qu'un agent a changé d'avis et a repoussé sa retraite de plus de 2 ans.

REMBOURSEMENT ASSURANCE :

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité, le montant d'un remboursement :

- Sinistre du 22/11/2020 – bris baie/MAM : **2 132.03 €** (1918.83€ + 213.20 €)

DECISIONS MODIFICATIVES :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte les décisions modificatives concernant les travaux d'éclairage LED de l'église, de la mairie et du parking des maisons Sodineuf ainsi que le paiement du FPIC.

TAXE D'AMENAGEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir le taux actuel pour la taxe d'aménagement. (3%)

NUMEROTATION VOIRIE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'attribuer des numéros :

- Aux transformateurs pour le passage de la fibre :
 - 7 Rue de la Durdent
 - 7 Route de Saint-Riquier
 - 2 bis Le Hamel
 - 2 bis rue du Clos de la couture
 - 12 bis rue de la Folie
 - 3 bis Grande rue
 - 1 bis rue des Eaux
 - 11 bis lotissement les Cygnes II

Accord à l'unanimité.

- Les logements des Rives du Lac, 4bis rue du dessous des bois nécessitent une numérotation de 1 à 35.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. (Monsieur FOIRET ne prend pas part au vote)

SUBVENTION VITTEFLEUR ANIMATION

Monsieur le Maire explique que le vide-grenier a été annulé tardivement en raison des conditions météorologiques. Il propose aux membres du conseil de verser une subvention correspondant aux frais de fabrication de panneaux, banderole pour le vide-grenier à l'association Vittefleur Animation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de verser à Vittefleur Animation la somme de 445 €.

SALLE ASSOCIATIONS

Monsieur le maire expose au conseil municipal le mauvais état de la salle des associations et la dangerosité de continuer le prêt aux associations ou la location au particulier au regard des normes et de l'accessibilité de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité la fin d'activité de la salle des associations.

Cadeau travail bénévole

Monsieur le maire expose au conseil municipal le travail bénévole d'un habitant de la commune mettant en valeur son exercice professionnel du passé.

Ce dernier ayant passé de nombreuses journées à fabriquer le comptoir d'accueil en bois massif de la mairie ainsi que la réfection de la remorque pour l'arrosage des fleurs, Monsieur le maire propose un bon en chèque cadeau afin de remercier ce dernier d'une valeur de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le choix d'un chèque cadeau d'une valeur de 150 € en remerciement du travail effectué.

Affaires diverses

Eclairage public : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux habitant au hameau de Crosville de vérifier si tous les points d'éclairage fonctionnent. Un mat va être supprimé à la folie. Il propose de réfléchir à la suppression des mats (5) le long du champ communal rue du dessous des bois et à la possibilité de régler l'intensité de l'éclairage le soir.

Balisage des chemins de randonnée : Des propositions de balisage envoyées par Claire LECONTE sont distribués aux conseillers.

Autorisations d'absences pour raisons familiales : Les membres du conseil décident d'accorder des autorisations d'absences selon la nature des demandes et de ne pas délibérer dans l'attente de la parution d'un texte de loi.

Devis annulés : Monsieur le maire informe le conseil que les travaux d'électricité de la salle n'ont pas été faits correctement. La facture a été réglée. D'autres devis qui étaient signés avec cette entreprise, sont annulés.

Travaux terrain en face l'église : la petite mare est faite. Il reste le grillage à changer.

Drapeau des anciens combattants : devis fait pour un montant de 1264€.

Ecole : les jeux sous le préau sont à peindre souvent. Il est proposé d'installer à la place des jeux thermocollés. La barrière du côté de la petite rue est à changer.

Un livret de sécurité pour les agents de voirie a été réalisé par M. Benoit NIEL. Il va être transmis à tous les conseillers pour lecture.

Taxe de séjour : Monsieur le maire informe que la délibération concernant la taxe de séjour a été rejetée par la Sous-Préfecture. En effet, il n'est pas possible de récupérer la taxe car la commune ne s'était pas opposée à la perception de celle-ci par la communauté de communes de la Côte d'Albâtre dans les délais prévus.

Conseil municipal des enfants : il est décidé de l'ouvrir à tous les enfants des communes environnantes scolarisés dans le RPI et aux enfants de la commune scolarisés à l'extérieur. Les conseillers désignés pour s'en occuper sont chargés de les en informer.

Arrêt des cloches : suite aux différents appels téléphoniques et demandes en mairie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas arrêté les cloches pour les nouveaux habitants. Il s'agit d'une panne, le moteur étant à changer, un devis a été demandé. Les membres du conseil donnent leur accord pour effectuer la réparation.

Antenne Telecom : Suite au refus d'autoriser le raccordement électrique pour l'implantation de l'antenne Telecom sur la commune de Saint-Riquier, la commune va recevoir un courrier indiquant que l'indemnité sera versée uniquement à l'exploitant de la parcelle.

Une voiture a détruit le panneau d'entrée et pot de fleurs route de Saint-Riquier.

Tables de la mairie : Monsieur le maire informe le conseil que de nouvelles tables pour la salle de la mairie viennent d'être commandées. Un habitant de la commune est intéressé par la reprise des anciennes tables. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette reprise.

Monsieur le maire informe que le compromis de vente concernant l'achat de l'ancienne caserne des pompiers a été signé hier chez le notaire. Le vendeur étant le mandataire liquidateur et non le propriétaire actuel.

Radars pédagogiques : Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil des différents devis effectués pour l'achat des radars pédagogiques.

Travaux : A la salle Lecordier, les travaux vont reprendre. Le chantier à l'église de Crosville va être terminé. Le chantier du chauffage de l'église reste à lancer.

Tour de table :

M. PROST : le panneau normand de Vittefleur est en discussion au niveau de la Région Normandie.

Mme Karine LEDOUX : prochaine réunion du CCAS le 27 septembre.

Mme Nicole LARDANS : problème de fuite au niveau des toilettes publiques

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,